



AIDES/FAMILLE

## Mesure d'accompagnement au budget (MAESF)

Organiser, gérer un budget n'est pas toujours facile. Des travailleurs sociaux peuvent apporter une aide et un soutien sur plusieurs mois.



La Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (MAESF) apporte un soutien dans la gestion et l'organisation du budget.

## Qui peut en bénéficier ?

Tout parent d'au moins un enfant mineur et qui s'inquiète des effets de ses difficultés budgétaires sur les conditions de vie de son ou ses enfants.

## Comment faire la demande ?

Une demande de MAESF doit se faire auprès d'un travailleur social d'une Maison Départementale de Solidarité, de la CAF, d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au moyen du formulaire : "[Demande d'accompagnement budgétaire et social](#)".




### Ressources

- > [CAF](#)
- > [Annuaire des MDS](#)



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**  
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00